

Balance des paiements – France • Juin 2023

Diminution du déficit des transactions courantes au deuxième trimestre

Au deuxième trimestre 2023, le déficit des transactions courantes (données cvs-cjo) s'établit à 0,5 milliard d'euros, soit une diminution de 8,6 milliards par rapport au premier trimestre 2023 (déficitaire de 9,1 milliards). Le déficit des biens se réduit à 19,4 milliards d'euros (après 23,9 milliards au T1) en raison de la diminution simultanée de la facture énergétique et du déficit des échanges hors énergie. L'excédent des services augmente à 12,2 milliards d'euros, après 7,5 milliards au T1 sous l'effet de l'amélioration du solde des voyages.

En juin 2023, le solde des transactions courantes (données cvs-cjo) est positif de 0,8 milliard d'euros, en amélioration de 1,4 milliard par rapport à mai.

Au deuxième trimestre, le solde du compte financier (données non cvs) enregistre des entrées nettes de capitaux de 6,9 milliards d'euros. Les sorties nettes d'investissements de portefeuille (22 milliards d'euros) sont contrebalancées par des entrées nettes de prêts et emprunts (27,9 milliards).

Balance des paiements de la France

(En milliards d'euros)	juin-23 (a)	2023-T1 (*) (a)	2023-T2 (*) (a)	Cumul 4 trimestres (a)	2022 (b)
Compte de transactions courantes (cvs - cjo)	0,8	-9,1	-0,5	-49,0	-53,9
<i>Biens (1)</i>	-5,2	-23,9	-19,4	-119,4	-137,3
Énergie	-4,2	-18,6	-16,0	-96,8	-110,2
Biens hors énergie	-0,9	-5,3	-3,4	-22,6	-27,1
<i>Services</i>	3,7	7,5	12,2	42,5	52,0
Services de voyages	2,9	3,3	8,1	17,7	17,4
Services de transports	-0,1	0,1	-0,2	9,5	21,6
Services de conseils, de R&D ou liés au commerce, fournis aux entreprises	0,1	1,0	0,9	4,2	6,3
Services divers (2)	0,8	3,0	3,4	11,0	6,7
<i>Revenus primaires et secondaires (3)</i>	2,2	7,3	6,7	27,9	31,4
Compte de capital (brut)	0,4	0,9	0,5	6,6	10,7
Compte financier (brut)	3,2	-25,6	-6,9	-66,7	-57,7
<i>Investissements directs</i>	-1,6	9,3	4,6	3,2	11,0
- Français à l'étranger	6,5	11,4	23,8	80,9	111,7
- Étrangers en France	8,1	2,1	19,2	77,6	100,7
<i>Investissements de portefeuille</i>	-36,9	-48,1	22,0	-171,2	-119,3
- Avoirs	7,1	70,0	68,4	96,0	28,4
- Engagements	44,0	118,2	46,5	267,2	147,8
<i>Instrument financiers dérivés</i>	-5,3	-4,7	-5,7	-35,3	-40,9
<i>Prêts et emprunts (4)</i>	47,0	40,6	-27,9	156,9	89,6
<i>Avoirs de réserve</i>	-0,1	-22,6	0,2	-20,4	1,9
<i>Erreurs et omissions nettes</i>	1,3	-14,7	2,1	-23,7	-14,5

(a) Données provisoires (b) Données du rapport annuel 2022
(1) à (4) Voir les notes méthodologiques page 2.

Source et réalisation : BANQUE DE FRANCE – DGSEI

Solde des transactions courantes et ses composantes (milliards d'euros, csv-cjo)



Notes méthodologiques sur le tableau de la page 1

(1) Les données sur les échanges de biens sont FAB/FAB, c'est-à-dire hors frais de transport et d'assurance qui sont classés en services. Elles se composent des données d'échanges de marchandises publiées par la Direction générale des Douanes et des droits indirects d'une part, du négoce international et d'ajustements méthodologiques calculés par la Banque de France, d'autre part. Les modifications des données douanières permettent d'assurer la conformité de la balance des paiements de la France aux normes internationales édictées par le FMI et de ce fait la comparaison avec les autres pays. Le motif conceptuel de ces retraitements est de considérer qu'il y a échange international lorsqu'il y a transfert de la propriété économique, et d'assurer ainsi la cohérence avec la comptabilité nationale puisque celle-ci est également fondée sur la notion de propriété économique.

(2) Les services autres que services de voyages (tourisme et voyages professionnels, pour l'essentiel), services de transports et services de conseil, de R&D ou liés au commerce comprennent les services de fabrication, d'entretien et de réparation, de construction, d'assurance et de pension, les services financiers, les commissions pour usage de propriété intellectuelle, les services de télécommunication, d'informatique et d'information, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs et les services des administrations publiques.

(3) Les revenus comprennent les revenus primaires et les revenus secondaires. Les revenus primaires sont ceux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production (rémunération des salariés), pour la fourniture d'actifs financiers (revenus d'investissements) ou pour la location de ressources naturelles (loyers) ainsi que les impôts et subventions sur les produits et la production. Les revenus secondaires correspondent aux opérations de répartition non liées aux moyens de production (contributions budgétaires aux institutions européennes, envois de fonds...).

(4) Les « Autres investissements » (prêts et emprunts) composent une rubrique du compte financier qui englobe toutes les opérations sur les actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne relèvent ni des investissements directs, ni des investissements de portefeuille, ni des instruments financiers dérivés, ni des avoirs de réserve. En pratique, cela recouvre, pour l'essentiel, les dépôts auprès des banques, ainsi que les opérations de prêts et emprunts, entre banques le plus souvent, mais aussi effectuées par des sociétés d'assurances, des entreprises, et des fonds d'investissement de toute nature.

La Banque de France met à disposition sur son site internet une [note méthodologique détaillée sur la balance des paiements et la position extérieure](#) et des éclairages sur les thèmes :

- [investissements directs](#),
- [envois de fonds et revenus du travail](#),
- [tourisme international \(« services de voyages »\)](#),
- [expositions bancaires internationales](#),
- [implantations bancaires à l'étranger](#),
- [réserves de change](#),
- [services aux entreprises](#).

